

LIGNE 10

25 AOUT 2017

## Macron, un projet contre les salarié-es un projet à 100 % pour les patrons

Pendant que certain-es bronzaient au soleil et profitaient des délices de la farniente, le gouvernement lui ne chôme pas. Bien au contraire, il n'est pas pour la bronzette des françaises et français mais plutôt pour leur grillade ! Oui, le « Macronisme » n'est plus en marche... Il court ! il court et tente, tout comme Attila, de tout raser sur son passage. Après l'utilisation à tout va d'un 49.3 qui ne souffre d'aucune discussion, voilà qu'il nous délivre des ordonnances. Ordonnances que l'on peut qualifier d'ORDREonnances. Et celles-ci, il faut comprendre qu'elles ne sont pas faites pour nous soigner, loin de là. Celles-ci nous empoisonnent pour nous réduire à l'état d'esclave. Il faut que l'on réagisse toutes et tous ensemble contre ce mal insidieux et ce grignotage de nos droits.

### Avec Solidaires, le combat continue :

- Contre l'ordonnance d'un apprenti Chimiste aux visions « Macron-économiques », non merci ! ;
- Contre le grignotage de nos droits par une réforme du Code du travail ;
- Contre des accords d'entreprises qui prévaudraient sur les accords de branches qui seraient moins favorables aux salarié-es ;
- Contre une ingérence dans les institutions du personnel, CE, CHSCT et DP, en les fusionnant pour tenter de les réduire au silence ;
- Contre des indemnités prud'hommiales plafonnées pour faire plaisir aux patronats ;
- Contre une facilité des licenciements et la valse d'une flexibilité à tout va ;
- Contre l'assassinat du code du travail tout simplement.

### En grève contre la casse des droits sociaux

Les ordonnances, c'est quoi ? C'est un article de la constitution (art.38). C'est lorsque le parlement (par le biais d'une loi dite **d'habilitation** où est précisée pour combien de temps et sur quels sujets) autorise le gouvernement à légiférer à sa place. **En gros, le parlement autorise le gouvernement à prendre des décisions à sa place** (ici, sur la réforme du code du travail).

**Ainsi, le gouvernement prend des décisions, par le biais de cette ordonnance, en s'évitant de grands débats et discussions puisqu'il se passe du parlement...**

C'est le moyen qu'a trouvé le gouvernement pour tenter de faire taire celles et ceux qui veulent défendre leurs droits ... Mais c'est raté !

